

DOJO HAYONNAIS



www.dojohayonnais.com
dojohayonnais@gmail.com

Complexe sportif du Moulin des landes
44690 La Haye Fouassiere

INSCRIPTION JUDO / JU-JITSU / SELF DEFENSE / TAISO
SAISON 2018-2019

TOUS les champs sont A REMPLIR OBLIGATOIREMENT

Nom et Prénom:.....

Date de naissance :.....

Adresse mail :.....@.....

Téléphone :.....

SI MINEUR, Nom et Prénom du Responsable légal
.....

J'autorise les professionnels et les bénévoles de la structure à utiliser ma **photo** ou celle de mon enfant prise au cours des activités (journal, site internet,...)

OUI j'accepte

NON je refuse

J'accepte le **Règlement Intérieur** (disponible au Dojo ou sur notre site internet)

OUI j'accepte

NON je refuse

J'accepte le **Formulaire Licence FFJDA** (dont assurance) (disponible sur notre site internet ou au Dojo)

OUI j'accepte

NON je refuse

Précisions:

Couleur de ceinture

Dan

Date d'obtention

.....

.....

.....

J'atteste (ou mon enfant)

* 1 être titulaire d'un certificat médical valide établissant l'absence de contre-indication à la pratique du sport en compétition

ou questionnaire

*2 et avoir répondu NON à TOUTES les questions du questionnaire QS

*3 ou être licencié non pratiquant(exonéré du certificat médical)

OUI

NON

Questionnaire QS, valable 2 fois après présentation d'un certificat médical, non valable en cas de première inscription et si le licencié a répondu "NON" à l'ensemble des rubriques du questionnaire de santé

Mention "Lu et approuvé" manuscrite + Date et signature OBLIGATOIRE

Ainsi que le Règlement

10€ de réduction sur pré-inscription jusqu'à fin juin

	Judo	Judo / Ju-Jitsu / Self Défense / Taïso	Taïso seul
4 à 10 ans	150 €		
11 à 13 ans	170 €		
> 13 ans (et adultes)	/	180 €	150 €

1 licence adulte (> 13 ans) permet de pratiquer toutes les disciplines

Réduction tarifaire aux licenciés de la même famille

- 15 € lors d'une seconde adhésion

ou -40 € pour le 3e adhérent, quelque soit la discipline

Personne à contacter en cas de besoin

Nom et prénom:.....

Téléphone :.....

Les licenciés ne pourront pas monter sur le tatami si le dossier n'est pas régularisé avant le 30 octobre 2018